

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 SEPTEMBRE 2022**



Le huit septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du deux septembre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 15

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, GALLET Candy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique

Absents excusés : 3

MM. FAGIS Lysian, LALLEMENT Eddy et PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 2

**Eddy LALLEMENT à Joël GABRIEL
Lysian FAGIS à Corinne LONGCHAMP**

Nombre de conseillers en exercice	:	18
Nombre de présents	:	15
Nombre de procurations	:	2
Nombre de votants	:	17

Est élue secrétaire de séance Madame Candy GALLET

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Attribution d'un Fonds de concours « Persévérance »
 Décision modificative n°3 – Budget Ville

PERSONNEL

Suppression d'un emploi ATSEM Principal de 2^{ème} classe
 Suppression d'un emploi Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe
 Modification du tableau des effectifs

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – Année 2021
 Mise en location d'un logement à la Maison Pour Tous
 Accueil périscolaire

QUESTIONS DIVERSES

Vente d'une parcelle de terrain – Rue d'Hersigny
 Résultats des procédures adaptées
 Zone de revitalisation des centres-villes

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Dotation de soutien au communes pour la protection de la biodiversité
 Organisation « Vikings »

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 722022 : ATTIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**Rapporteur : M. Le Maire**

Suite à l'achat par la commune de la friche de « La Persévérance », il est nécessaire de réaliser une étude générale sur cet ensemble immobilier,

Considérant que cette étude ne peut pas être réalisée par la commune mais par la communauté de communes « **Vallées et Plateau d'Ardenne** »;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'allouer un fonds de concours d'un montant compris entre 10 000 et 15000 €, correspondant au montant définitif des frais d'études et en déduction des subventions perçues.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

DELIBERATION N° 73-2022 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET VILLE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Il est nécessaire d'effectuer un ajustement de crédit,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Dépenses

Article 2117	Bois et forêt	- 70 330.00 €
Article 2131	Bâtiments publics	-26 350.00 €
Article 2157	Matériels de voirie	+ 3 000.00 €
Article 2182	Matériel de transport	+ 94 680.00 €
Article 2188	Matériels divers	+ 4 000.00 €
Article 231	Immobilisations en cours	+ 30 000.00 €

Recettes

Article 024	Produits de cessions	35 000.00 €
-------------	----------------------	-------------

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter

PERSONNEL

DELIBERATION N° 74-2022 : SUPPRESSION D'UN EMPLOI ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant la vacance de l'emploi suite au départ en retraite de l'agent,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 22 août 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la suppression, à compter du **1^{er} octobre 2022**, de l'emploi permanent suivant :

- 1 emploi permanent **d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 29,75/35^{ème}**

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 75-2022 : SUPPRESSION D'UN EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant que par délibération du 20 janvier 2022, un emploi d'Agent de maîtrise avait été créé, dans le but de remplacer l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe devenu vacant suite à la mutation de l'agent à compter du 1^{er} février 2022,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 22 août 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la suppression, **à compter du 1^{er} octobre 2022**, de l'emploi permanent suivant :

- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème}

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 76 -2022 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu l'avis du comité technique en date du 22 août 2022,

Au vu de la création et de la suppression d'emplois permanents,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de modifier le tableau des effectifs, comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2022 :

GRADES	CAT.	EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière administrative				
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	3	2	35 h 00
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0.8	35 h 00
Rédacteur	B	1	1	35 h 00
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	35 h 00

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Filière technique				
Adjoint Technique	C	2	2	35 h 00
		1	1	13 h 30
		1	1	11 h 00
		1	1	08 h 00
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	4	3	35 h 00
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	30 h 00
		1	1	28 h 30
		1	1	25 h 30
		1	1	09 h 00
Agent de maîtrise	C	1	1	35 h 00
Filière sociale				
Agent spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	C	1	1	33 h 15
		1	1	20 h 00
Agent spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	C	1	0	29 h 15
Filière police municipale				
Brigadier-chef Principal	C	1	1	35 h 00
Filière animation				
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	30 h 00
		1	1	26 h 00

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 77-2022 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2021

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir pris connaissance,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, pour l'année 2021, annexé à la présente délibération.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 78-2022 : LOCATION D'UN LOGEMENT A LA MAISON POUR TOUS

Rapporteur : M. Le Maire

Suite au départ d'un locataire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de louer le logement sis au n° 10 rue du Grand Quartier – 2nd étage (immeuble appelé Maison Pour Tous) pour un loyer mensuel de 301 € (hors charges), à M. VALET Mathieu, à compter du 15 septembre 2022.

Un bail sera établi en ce sens.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 79-2022 : ACCUEIL PERISCOLAIRE**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

A la suite d'une enquête réalisée par le C.C.A.S. (Centre Social d'Action Sociale) sur les modes de garde pour les enfants de 0 à 4 ans,

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Vu la demande d'un parent qui souhaite l'élargissement des horaires du périscolaire du matin pour l'école,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de relancer une enquête sur les modes de garde des enfants et de la diffuser plus largement.

Le service C.C.A.S. sera chargé d'analyser les réponses et de prendre toutes les mesures nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N° 80-2022 : DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE EN VUE DE SA VENTE – RUE D'HERSIGNY**Rapporteur : M. Le Maire**

Par délibération n°19-2022 du 3 mars 2022, le Conseil municipal décidait de vendre une parcelle de terrain située Rue d'Hersigny à Gwendoline CACOU, afin qu'elle puisse y édifier son cabinet de kinésithérapie,

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Suite au bornage de cette parcelle cadastrée AD355, un morceau de terrain d'une contenance de 28ca située sur le domaine public (cadastré AD356) n'a pas été inclus dans la vente,

Dès lors, préalablement à cette vente, il convient de constater la désaffectation des biens et de prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Considérant que ce terrain n'est pas affecté à l'usage direct du public, ni à un service public et ne présente aucune utilité pour la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, constate la désaffectation du terrain communal cadastré AD356 et d'une contenance de 28 ca et prononce le déclassement du domaine public et l'intégration au domaine privé communal.

Cette parcelle sera incluse dans la vente, à Mme Gwendoline CACOU au prix de 20 € du m².

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 81-2022 : RESULTATS DES PROCEDURES ADAPTEES**Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Lors de sa séance du 28 juillet 2022, le conseil municipal autorisait le maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, après avis de la commission consultative et de présenter les résultats à la prochaine séance (cf délibérations n°67 et 71-2022).

Les résultats sont les suivants :

➤ **Travaux sylvicoles dans les parcelles 52 et 56**

Les procédures ont été déclarées infructueuses.

Une seule offre a été reçue pour le lot broyage. Aucune offre pour le lot plantation.

➤ **Achat d'un tracteur de pente**

1 seule offre reçue : EUROPE SERVICE, pour un montant de **78 900 € HT** (94 680,00 € TTC) et reprise de l'ancien AEBI à 35 000 €.

DELIBERATION N° 82-2022 : ZONE DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES- EXONERATION DES TAXES**Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a donné aux élus locaux les moyens de revitaliser les centres-villes par la création d'un contrat intégrateur unique : l'opération de revitalisation de territoire (ORT).

Afin de compléter ce dispositif, les articles 110 et 111 de la loi de finances 2020 ont instauré pour les collectivités territoriales classées en « zones de revitalisation de centres-villes », la possibilité de mettre en place des exonérations de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Cotisation foncière des entreprises
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Ces exonérations sont facultatives et ne sont pas compensées par le budget de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas mettre en place d'exonération.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
22/07/2022	Réparation WC Public	MPS	508.91 €
11/08/2022	Fourniture pochettes monnaies	DECOMATIC	99.60 €
11/08/2022	Achat AEBI (94 680 € moins 35 000 € de reprise) ^o	EUROPE SERVICE	59 680.00 €
23/08/2022	Réparation camion MIDLUM	ARDENNES POIDS LOURDS	6 822.91 €
29/08/2022	Démontage couverture maison rue Royale	LEGROS John	3 420.00 €
31/08/2022	Travaux assainissement Grand Etang	EIFFAGE ROUTE	2 574.00 €
05/09/2022	Fourniture matériel électrique garage rue Chuquet et bâtiments	COMPTOIR GENERAL	1 448.34 €
07/09/2022	Location nacelle du 12 au 14/09/2022	SVLM	621.72 €

DOTATION DE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une notification de versement de la somme de 22 260,00 € au titre de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales pour l'année 2022.

ORGANISATION VIKINGS

Les organisateurs du rassemblement Vikings souhaitent refaire une manifestation sur la commune. Après en avoir discuté, le conseil décide que la tenue de cet événement se déroulera tous les 3 ans, soit la prochaine édition en 2025.

**La séance du conseil municipal du 8 septembre 2022 comprend
les délibérations du n° 72-2022 au n° 82-2022.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	Absent
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	Absent
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent